

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007
A ANDEVILLE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur Jean-Charles MOREL souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président présente la note de synthèse relative au débat d'orientation budgétaire en précisant qu'elle est le résultat du travail des différentes commissions qui se sont réunies durant les mois de septembre et octobre.

Au préalable, le Président rappelle que l'exercice 2008 devra s'inscrire dans la lignée des budgets précédents, à savoir un fort niveau d'investissement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement devaient subir globalement une légère augmentation en raison notamment de l'augmentation prévisible de certaines prestations (service de collecte et de traitement des ordures ménagères par exemple), de certaines charges courantes et des charges de personnel. L'évolution de ces deux derniers postes est due en grande partie à l'extension du musée de la nacre et de la tabletterie.

Les recettes de fonctionnement devraient quant à elles connaître une évolution modérée qui permettra de maintenir la capacité d'autofinancement de la CCS à un niveau très correct. S'agissant des bases brutes de la taxe professionnelle, elles se concentrent pour 44 % sur la ville de Méru, 24 % sur la commune de Saint Crépin Ibouvillers, 10 % à Bornel et 8 % à Hénonville. Deux entreprises représentent 40 % de ces bases : il s'agit de Faurecia et Norfond.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, le Président rappelle que la CCS est la seule communauté de communes à percevoir plus de 100 €uros par habitant dans l'Oise. Il précise toutefois qu'il conviendra de mener une réflexion en 2008 afin d'améliorer la dotation d'intercommunalité : il s'agira de réévaluer les attributions de compensation versées à chaque commune.

S'agissant de la TEOM, le Président précise que compte tenu de l'évolution des bases (réévaluation annuelle des valeurs locatives et évolution physique des bases), il sera prématuré de voter un taux le 20 décembre prochain.

La section d'investissement verra l'inscription des crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées.

Monsieur LEBLANC demande si les travaux de rénovation de la Mairie de Méru seront terminés pour le 9 mars sachant qu'un bureau de vote doit y être installé. Il est répondu que ces travaux devraient en toute logique être achevés pour cette date.

Monsieur le Président précise que des crédits seront inscrits hors autorisation de programme pour les travaux sur la mairie de Lormaison et sur l'église de Ressons l'Abbaye.

Madame DUCLAY interroge le Président sur le calendrier de réalisation des travaux de voirie de la VC4 à Corbeil Cerf. Il est répondu que les travaux seront réalisés intégralement entre le mois de décembre 2007 et la fin du premier trimestre 2008.

Une nouvelle autorisation de programme pour les travaux de voirie sera votée et sera destinée à financer les travaux entre 2008 et 2012 pour un montant global de 1 420 000 €uros TTC.

Monsieur LEBLANC demande si les travaux d'extension du parking de la plateforme multimodale jusqu'à la mosquée seront réalisés. Monsieur le Président précise que ces travaux vont faire l'objet d'une demande de subvention auprès du SMTCO et du Conseil Régional de Picardie (FRAPP). La réalisation de ces travaux devrait intervenir en 2009.

Des crédits seront également inscrits hors autorisation de programme. Ils seront destinés à financer l'achat de mobilier au musée, la réalisation d'un carrefour giratoire dans la ZA des Marquises et les travaux de rénovation des gymnases du thelle et des Sablons et la mise en place de l'éclairage sur la piste d'athlétisme de Méru.

Monsieur LEBLANC tient à attirer l'attention des élus communautaires sur la demande de l'EAC Méru relative à la construction d'un local de rangement de leur matériel au niveau de la piste.

Le Président rappelle qu'en 2008 le FISAC et l'opération façades vont se poursuivre. A ce sujet, Monsieur LEBLANC demande s'il est possible d'étendre le périmètre du cœur de ville en y intégrant la rue des martyrs dans son intégralité et la rue Roger Salengro jusqu'au musée de la Nacre. Monsieur le Président propose que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 20 décembre pour une application le 1^{er} janvier 2008.

Monsieur MOREL demande si ce dispositif « cœur de ville » peut également bénéficier aux « cœurs de village ». Monsieur le Président précise qu'il est possible à chaque commune d'accorder des subventions complémentaires à celles attribuées par la CCS.

En matière de recettes d'investissement, le Président rappelle que le Contrat de Développement Territorial a été signé le 31 octobre dernier. Par ailleurs, grâce à la création du Pays, la CCS devrait obtenir environ 500 000 €uros de subvention au titre du FRAPP.

Monsieur le Président présente ensuite les orientations pour chaque budget annexe.

S'agissant du budget annexe « transports », Monsieur le Président explique que le taux du versement transport sera maintenu à 0,60 %. La subvention d'équilibre devrait s'élever à 110 000 €uros HT.

Un nouveau véhicule sera acheté pour assurer le service de portage des repas à domicile. Une subvention pour cet achat est prévue dans le cadre du Contrat de Développement Territorial. Le prix des repas, actuellement fixé à 6,50 €uros, sera révisé en fonction des prix du nouveau marché.

Les budgets annexes « Musée » et « location de parking » seront quasiment identiques à ceux de l'exercice 2007.

Concernant le budget de la piscine Aquoise, la participation du budget général au fonctionnement de la piscine devrait avoisiner 337 000 €uros. Cette somme correspond parfaitement à la prévision de 13 % de déficit d'exploitation par rapport au coût de la construction. Par ailleurs, le Président informe le Conseil que l'inspecteur d'académie va imposer à toutes les classes de se rendre à la piscine. (13 classes n'y allaient pas)

Au sujet du budget « assainissement », Monsieur le Président rappelle qu'il ne concerne que le SPANC.

Pour le budget de la zone d'activités « Les Vallées », compte tenu des projets d'implantation, il sera nécessaire de prévoir 999 000 €uros pour l'acquisition de terrains et pour les travaux.

S'agissant de la ZA d'Ivry le Temple, le dernier lot restant de 5 000 m² sera commercialisé en 2008.